



FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Mode d'emploi pour les ONG

DIRECTIVE N°6 DE L'UEMOA

*Comment appliquer les
innovations ?*

TRANSFORMATION DU SAVON

*20 femmes formées par AHDIS
au Golf Sud de Guédiawaye*



**International House
Johannesburg**

www.ihjoburg.com



Les experts de la langue anglaise !

150 écoles de langues dans 50 pays

Un environnement agréable répondant aux besoins de chaque apprenant

Contact à Dakar : Ong AHDIS (221) 33 825 96 27 / (221) 77 633 04 76

Action humaine

Directeur de la publication
AMACODOU DIOUF

Coordination
GERMAINE SARR

Ont collaboré à ce numéro :
ABDOULAYE SENE, AMACODOU DIOUF,
MOR NDIAYE, MOUHAMADOU LAMINE
FALL, NDEYE FATOU SALL,
FATOU NIANG.

Logistique
CHEIKHOU FALL

Réalisation
MOHAMED ELIMANE LO
Journaliste-Consultant
Média et Communication

Action humaine pour le développement
intégré au Sénégal (AHDIS)

B.P.21395 DAKAR - PONTY / SENEGAL
Tél : + 221 33 825 96 27 / + 221 77 633 04 76
E-mail : ahdiss2@orange.sn



AHDIS



@OngAHDIS

Ah

Sincérité budgétaire

La question du suivi de l'exécution des lois de finances au Sénégal est au cœur de ce numéro d'*Action humaine*, à travers deux articles. Le premier est relatif aux principales innovations de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA, portant loi de finances. Grâce à cette Directive, l'UEMOA nous enjoint de passer d'une logique de moyens à celle de résultats.

Enfin ! sommes-nous tentés de nous exclamer car les organisations comme la nôtre ont toujours voulu qu'il en soit ainsi.

Pour permettre à leurs membres de bien se préparer à l'usage de cet instrument de contrôle de la sincérité budgétaire, AHDIS et les CRESPEs ont organisé là-dessus un atelier de formation, avec l'appui de notre partenaire, la GIZ/PAP-DEV.

Le second article relatif à la loi de finances porte sur une session de formation des organisations de la société civile sur le cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Il s'agit pour nous d'améliorer les connaissances des organisations de la société civile sur le cadre harmonisé de gestion des finances publiques,

pour leur permettre de bien assurer leur mission de veille et de contrôle de l'action publique.

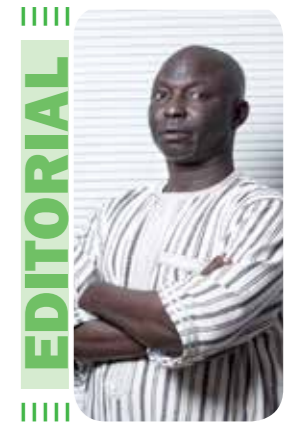
Nous voilà donc bien parés, si tous nos membres savent utiliser ces outils à bon escient ; tout comme devraient l'être les Organisations de la société civile (OSC) de la CEDEAO invitées à Banjul du 24 au 26 juillet 2017 par le GIABA, pour participer à un atelier de sensibilisation sur les exigences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). AHDIS qui a pris part à cette rencontre régionale vous en relate les résultats.

Le fait notable et déplorable est que sur une période de 10 ans (2004 – 2013), les États membres de la CEDEAO ont perdu environ 268 milliards de dollars US (données du GIABA), par le biais des flux financiers illicites qui sont principalement des produits de la corruption et du blanchiment d'argent fondé sur le commerce.

Autre sujet mobilisateur de la société civile traité dans cette édition d'*Action humaine* : la lutte contre le changement climatique. Le plus grand fonds dédié à la lutte contre ce mal est le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Il s'agit d'un mécanisme financier de l'Organisation des Nations

unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Au Sénégal, les OSC peuvent y accéder par l'entremise de l'entité nationale accréditée, en l'occurrence le Centre de suivi écologique (CSE). Son Directeur général, le Dr Assize Touré, nous explique comment accéder au FVC, à travers l'interview qu'il a bien voulu nous accorder.

Et puis, comme de tradition, nous vous faisons part d'exemples de bonnes pratiques, à travers notre rubrique « Réussites ». Celle-ci est consacrée à un partenariat fructueux développé avec 3FPT (Fonds de financement de la formation professionnelle et technique), au profit du GIE « AND XEEX NDOOL », au Golf sud (Guédiawaye). Sa présidente, Madame Awa Mbodj témoigne que vingt (20) de leurs membres, naguère femmes de ménage sans aucune qualification professionnelle et minées par l'oisiveté, sont désormais outillées pour sortir du cercle de pauvreté, grâce à une formation sur les techniques de transformation du savon. Laissez-nous vous conter leur belle histoire. ■



EDITORIAL

ACTU AHDIS

- 6** **Application de la Directive n°6 de l'UEMOA**
AHDIS et les CRESPEs pour un dialogue national sur les innovations
- 8** **Finances publiques**
Formation des acteurs de la société civile sur le cadre harmonisé dans l'espace UEMOA
- 10** **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**
Le GIABA érige les OSC en rempart
- 12** **Lutte contre la malnutrition**
La plateforme SUN-Sénégal sensibilise le Conseil économique, social et environnemental

RÉUSSITES

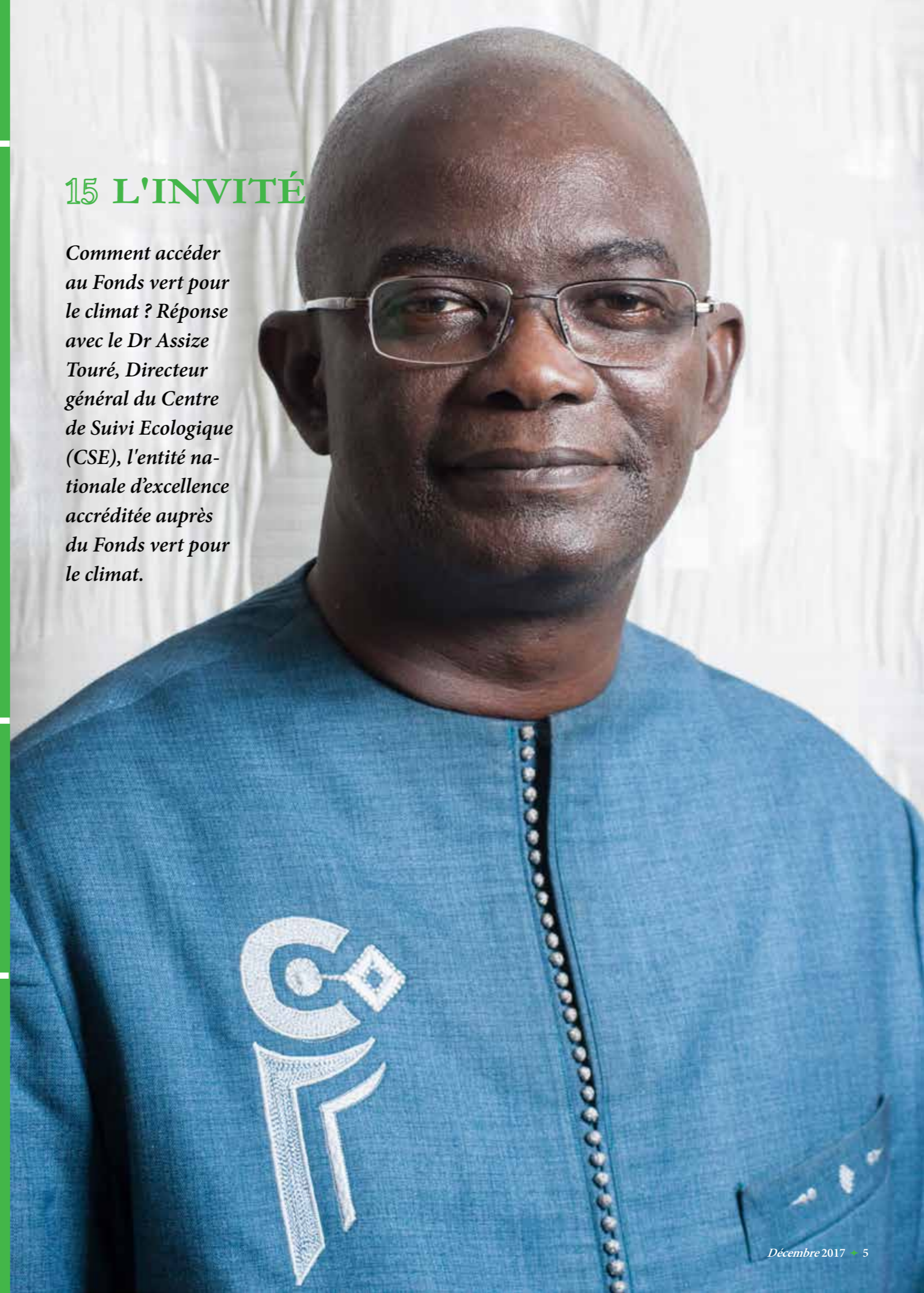
- 13** **Techniques de transformation du savon**
20 membres de l'association AND XEEEX NDOOL formés par AHDIS

ÉCHOS DES PARTENAIRES

- 18** **PAISC**
155 millions de FCFA pour la formation des OSC

15 L'INVITÉ

Comment accéder au Fonds vert pour le climat ? Réponse avec le Dr Assize Touré, Directeur général du Centre de Suivi Ecologique (CSE), l'entité nationale d'excellence accréditée auprès du Fonds vert pour le climat.



APPLICATION DE LA DIRECTIVE N°6 DE L'UEMOA

AHDIS et les CRESPEs pour un dialogue national sur les innovations



De la gauche vers la droite : Dossolo Diarra, Représentant résident de la Commission de l'UEMOA au Sénégal, Moustapha Ngom (Coordonnateur de la Cellule de Suivi de l'Intégration/Ministère des Finances et Kabirou Albert Bourka, Commission de l'UEMOA.

Dans le cadre de son projet de dialogue national sur les réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, AHDIS a reçu le soutien technique et financier de la GIZ/PAPDEV pour une formation des Organisations de la Société Civile (OSC) sur les principales innovations de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA, portant loi de finances. L'atelier s'est déroulé du 08 au 10 août 2017 à l'École nationale d'Administration (ENA).

Par Abdoulaye Séne

L'objectif de cet atelier était de former les acteurs sur la Directive n°06/2009/CM/UEMOA, portant loi de finances et de définir les rôles et stratégies d'intervention des organisations de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des innovations apportées par la directive, en vue d'un dialogue national. La formation sur la directive s'articulait sur deux volets : les ambitions de la réforme budgétaire, et les principales innovations de la réforme budgétaire.

Ambitions. L'ambition majeure de la réforme budgétaire est le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats.

La nouvelle Directive relative aux lois de finances instaure de nouvelles règles pour l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget de l'État. L'objectif est d'améliorer l'efficacité de la dépense et, à travers elle, les politiques publiques.

Cette notion d'efficacité est centrale. En

effet, la Directive met l'accent sur les résultats concrets qui peuvent être attendus de la mobilisation et de l'utilisation des moyens financiers et non plus sur les moyens financiers eux-mêmes. Désormais, le budget doit mettre en avant, non seulement les moyens liés à l'activité des pouvoirs publics, mais également justifier la répartition des allocations par rapport à la réalisation d'objectifs définis *ex ante* pour chaque poste de dépense.

A cette logique de résultats, s'ajoute le désir de réformer les modes de gestion. En effet, la Directive sanctionne la responsabilisation des gestionnaires pour la conception, la mise en œuvre et le suivi du budget. A travers, l'évaluation des politiques publiques, les gestionnaires doivent désormais rendre compte de la qualité de leur gestion par l'atteinte des objectifs qui leur sont fixés.

Le corollaire de cette responsabilisation est une plus grande marge de manœuvre dans la conception et la gestion des politiques publiques. Les gestionnaires disposent désor-

« Désormais, le Gouvernement est tenu d'expliquer et de justifier l'utilisation de l'intégralité des crédits qu'il sollicite. »

mais de plus de souplesse dans la gestion des moyens non seulement financiers mais, également, humains : l'instauration de la fongibilité et du plafond d'emplois concourt à offrir au gestionnaire toute latitude pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés en minimisant les obstacles techniques et légaux. Le gestionnaire devient donc de facto le pilote de la conception, de l'exécution et du suivi du budget.

La troisième ambition notable de la réforme budgétaire est le renforcement de la transparence. Il se trouve que le changement de nomenclature engendré par le passage à la présentation des crédits sous forme de programme renforce la compréhension du budget par les lecteurs extérieurs à l'administration : le Parlement et les citoyens. La présentation des crédits selon les politiques publiques poursuivies par l'Etat va en effet permettre aux acteurs externes d'apprécier plus aisément les choix budgétaires et les priorités du Gouvernement.

Afin de permettre aux parlementaires et aux citoyens d'appréhender la dépense publique dans son ensemble, la Directive étend le périmètre pris en compte par les lois de finances et complète l'information fournie aux parlementaires, à travers la documentation budgétaire.

Enfin, la nouvelle Directive supprime la notion de « services votés ». Celle-ci limitait considérablement la portée de l'autorisation parlementaire votée et la nécessité de justifier les crédits. Compte tenu de l'extrême rigidité des budgets d'une année à l'autre, les parlementaires se prononçaient sur une fraction très faible des crédits. Désormais, le Gouvernement est tenu d'expliquer et de justifier l'utilisation de l'intégralité des crédits qu'il sollicite. Chaque franc utilisé doit être détaillé à travers une analyse du coût des politiques publiques.

Le dernier effet recherché à travers cette réforme est le développement de la pluri-annualité. Cette innovation revêt un intérêt particulier dans le cadre de la gestion des finances publiques des pays en développement. Elle offre une réponse technique aux problèmes d'articulation entre les stratégies

nationales de développement et les budgets. La pluri-annualité budgétaire permet d'être plus en phase avec ces stratégies, elles-mêmes pluri-annuelles, et d'améliorer leur prise en compte dans la loi de finances et leur mise en œuvre effective.

Innovations. De nombreuses innovations sont notées dans la réforme budgétaire. Il y a d'abord le principe de sincérité budgétaire. Il se définit comme l'obligation de présenter des comptes ou un budget reflétant une image sincère et fidèle de la situation et des perspectives économiques et patrimoniales nationales au regard des informations dont dispose le Gouvernement au moment de leur élaboration. Le principe de sincérité interdit de sous-estimer les charges ou de surestimer les ressources présentées dans la loi de finances et fait obligation de ne pas dissimuler des éléments financiers ou patrimoniaux.

Ensuite, la Directive instaure le principe de la déconcentration de l'ordonnancement. Cela veut dire que chaque ministre sectoriel ou président d'institution constitutionnelle sera automatiquement ordonnateur principal des crédits des programmes ou de la dotation de son secteur ministériel ou de son institution.

A l'intérieur d'un même programme, les crédits sont redéployables sur décision de l'ordonnateur. Les crédits sont « fongibles », en ce sens que leur affectation dans le cadre d'un programme n'est pas prédéterminée de manière rigide mais simplement prévisionnelle, dans le respect de certaines limites. Le principe de fongibilité donne aux gestionnaires une autonomie accrue pour la mise en œuvre des programmes dont ils ont la charge qui va de pair avec leurs nouvelles responsabilités en matière de performance.

En outre, l'approche pluri-annuelle pour la présentation des recettes et des dépenses des organismes publics constitue un élément fondamental de la réforme. Sans remettre en cause le principe d'annualité de la loi de finances, cette démarche vise à intégrer l'action de l'Etat dans un cadre de moyen terme et à prendre en compte, dès la formulation du budget, les impacts financiers des décisions publiques annuelles sur les exercices suivants. Cette approche se concrétise en phase de programmation budgétaire et en phase d'exécution.

La dernière innovation notable est le renforcement des contrôles. Il se manifeste par un renforcement du rôle du Parlement et de la Cour des Comptes.

En effet la nouvelle Directive procède à plusieurs aménagements afin d'améliorer l'infor-

mation des parlementaires et de les associer plus étroitement à la formulation et à l'exécution de la loi de finances. En amont du dépôt du projet de loi de finances de l'année n+1 au Parlement, un Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) est présenté aux parlementaires. Il peut être accompagné des projets de DPPD (Document de Programmation pluriannuelle des dépenses).

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances, le parlement dispose ensuite d'une vision exhaustive des demandes de crédits. En cours d'exécution, le Parlement est destinataire de tous les mouvements règlementaires pris par le Gouvernement en modification de l'autorisation budgétaire initiale. Et le projet de loi de règlement de l'année n-1, accompagné des rapports annuels de performance (RAP), doit être présenté au Parlement « au plus tard le jour de l'ouverture de la session budgétaire de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte ». Ainsi, les parlementaires disposent des éléments relatifs à la gestion de l'année n-1 avant de se prononcer sur les perspectives de dépenses de l'année n+1.

Concernant la Cour des comptes, la Directive élargit ses compétences, notamment dans son rôle d'appui au Parlement. Ainsi, elle est désormais habilitée à contrôler les résultats des programmes et en évaluer l'efficacité, l'économie et l'efficience. Elle examine également le système de contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion mis en place par le responsable de programme. Aussi, la Cour des comptes transmet au Parlement des avis assortis de recommandations au moment du dépôt de la loi de règlement. Ces avis portent, notamment, sur l'exécution des lois de finances et sur les rapports annuels de performance.

Il est à noter que l'année 2017 était la date fixée, afin que les Etats de l'UEMOA basculent carrément dans la réforme. Aujourd'hui, le constat est qu'au Sénégal, il y a une timide mise en œuvre de ces réformes, et il faudra attendre 2019 pour y être de plain-pied. ■

FINANCES PUBLIQUES

Formation des acteurs de la société civile sur le cadre harmonisé dans l'espace UEMOA

La Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) a décidé d'accompagner AHDIS dans la formation des organisations de la société civile sur le cadre harmonisé de gestion des finances publiques et de sa vulgarisation. C'est dans ce cadre, qu'un atelier national de renforcement des capacités a été organisé les 14, 15 et 16 juin 2017 à l'hôtel Ngor Diarama.

Par Abdoulaye Sène



L'harmonisation des finances publiques dans l'espace UEMOA vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique, à travers la mise en place de budgets-programmes et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. Les grands axes de la réforme reposent sur le renforcement de l'efficacité de la dépense publique, la rénovation de la gestion publique, l'amélioration de la transparence budgétaire, l'introduction de la pluri-annualité dans la gestion publique et le renforcement des contrôles opérés sur les finances publiques.

Ainsi, le Parlement et les citoyens doivent être régulièrement informés sur la procédure et l'exécution budgétaire, et ils doivent recevoir une information de qualité. Le nouveau cadre harmonisé des finances publiques met le citoyen au cœur de la gestion des finances publiques pour

un contrôle citoyen afin de contribuer à garantir la transparence et l'efficacité dans la gestion des affaires publiques.

Dès lors, il est important de travailler sur la nécessité de sensibiliser tous les acteurs concernés sur les enjeux de cette réforme des Finances Publiques, qui appelle une véritable culture du changement et une synergie interministérielle des actions, afin d'améliorer la performance de l'administration publique, en cohérence avec les engagements de l'Etat du Sénégal.

Le changement radical de paradigme en matière de gestion budgétaire et comptable nécessite, au-delà du portage politique et de la formation des acteurs, au premier rang desquels les ministères sectoriels, une appropriation sans réserve doublée d'une offensive concertée de communication. ■

Le nouveau cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA repose sur 6 Directives, qui rénovent celles adoptées en 1997-1998 et 2000 :

1. Directive n°01/2009/CM/UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA
2. Directive n°06/2009/CM/UEMOA portant lois de finances au sein de l'UEMOA
3. Directive n°07/2009/CM/UEMOA portant règlement général de comptabilité publique au sein de l'UEMOA
4. Directive n°08/2009/CM/UEMOA portant nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA
5. Directive n°09/2009/CM/UEMOA portant Plan Comptable de l'Etat (PCE) au sein de l'UEMOA
6. Directive n°10/2009/CM/UEMOA portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) au sein de l'UEMOA

Deux (02) autres directives adoptées en 2011 et 2012 complètent ce nouveau cadre harmonisé :

1. Directive n°01/2011/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant Régime financier des Collectivités Territoriales au sein de l'UEMOA
2. Directive n°03/2012/CM/UEMOA du 29 juin 2012 portant Comptabilité des matières au sein de l'UEMOA.

L'architecture du cadre harmonisé

Volet juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Code de transparence • Loi de finances (LOLF) 	<p>La loi organique n°2014-336 du 05 juillet 2014 portant loi de finances. Elle fixe les règles relatives au contenu, à la présentation, à l'élaboration, à l'adoption, à l'exécution et au contrôle des lois de finances. Le volet juridique est complété par le décret n°2014-416 du 09 juillet 2014 portant règlement général de la comptabilité. Il fixe les règles fondamentales régissant l'exécution des budgets publics, la comptabilité, le contrôle des opérations financières, la gestion des deniers, valeurs et biens.</p>
Volet comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE). • Plan Comptable de l'Etat (PCE) 	<p>Le décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 fixe les principes fondamentaux de présentation du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du trésor. Le décret n°2014-418 du 09 juillet 2014 détermine l'objet de la comptabilité générale de l'Etat et les normes, règles et procédures relatives à sa tenue et à la production des comptes et états financiers.</p>
Volet statistique	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) 	<p>Le décret n°2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) fixe les principes généraux relatifs à l'élaboration et à la présentation commune des statistiques sur les opérations financières des Etats membres de l'UEMOA.</p>

Pourquoi la rénovation du cadre harmonisé des finances publiques ?

Le traité instituant l'UEMOA, signé le 10 janvier 1994 à Dakar vise, entre autres, la convergence des politiques macroéconomiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale. L'idée d'harmoniser les finances publiques procède donc de l'impératif et du désir d'organiser la convergence des politiques budgétaires nationales, afin de les rendre compatibles pour faciliter la comparaison et l'analyse des données financières au sein de l'UEMOA.

Une modernisation s'imposait, afin de prendre en compte les nouvelles normes et techniques de gestion des finances publiques, et de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales en la matière.

Il était important également d'introduire davantage de transparence et de rigueur dans le dispositif normatif. Le Code de transparence adopté le 27 juin 2009 constitue désormais la pierre angulaire du dispositif, et son contenu transparait dans toutes les nouvelles directives. Il s'agissait aussi d'assurer une meilleure comparabilité des données, dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA. Un tel renforcement de l'intégration apparaît de surcroît comme une réponse concertée des pays de la zone UEMOA pour faire face à la mondialisation.

Enfin, il fallait corriger les insuffisances, inco-

hérences et imprécisions qui avaient été relevées dans les Directives initiales, notamment par une mission d'évaluation du cadre harmonisé des finances publiques conduite en 2004.

Objectifs du cadre harmonisé de gestion des finances publiques

Il s'agit d'abord d'instaurer un nouveau mode de gestion des finances publiques basée sur les principes de transparence et d'efficacité pour rénover toutes les grandes fonctions du processus budgétaire.

Ensuite, ce cadre harmonisé contribue à l'amélioration de l'efficacité de l'action publique pour le bénéfice de tous (citoyen, usager, contribuable, agents de l'Etat). L'enjeu est de parvenir à dépenser mieux et à rendre plus efficace l'allocation des moyens financiers et humains dans la gestion publique.

Enfin, le cadre harmonisé vise l'instauration d'une véritable transparence dans la gestion publique en rendant notamment plus lisibles les documents budgétaires à la fois pour le parlement et pour le citoyen. Une circulation plus fluide et régulière de l'information est en effet essentielle à la bonne gouvernance financière et à la démocratie.

Pour atteindre ces objectifs, le cadre harmonisé de gestion des finances publiques fait de l'information aux citoyens un pilier fondamental. A cet effet, la publicité des opérations financières publiques donne :

- Droit de regard des citoyens sur la gestion des ressources mises à la disposition du Gouvernement en étant clairement et régulièrement informés de tout ce qui concerne sa gouvernance et sa gestion ;
- Lisibilité et compréhensibilité des textes relatifs à la fiscalité ;
- Information large, régulière et approfondie sur la fiscalité et ses évolutions au bénéfice des contribuables ;
- Etablissement et Publication par le Gouvernement d'un rapport sur les perspectives d'évolution des finances publiques à long terme, afin de permettre aux citoyens d'apprécier leur soutenabilité ;
- Publication par le Gouvernement d'informations détaillées sur le niveau et la composition de la dette interne et externe dans sa composante nominale et des intérêts y afférents.

Cette réforme du nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques est un moyen efficace et réaliste pour promouvoir un nouveau mode de gouvernance financière favorisant une modernisation de nos Etats, fondée sur l'efficacité de l'action publique, la transparence, l'intégrité des données et des acteurs. Mais sa mise en œuvre reste un challenge également pour les Etats de l'UEMOA. ■



LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le GIABA érige les OSC en rempart

Banjul, la capitale de la Gambie a abrité du 24 au 26 juillet 2017 un atelier régional de sensibilisation à l'intention des OSC (Organisations de la société civile) sur les exigences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) pour les États membres de la CEDEAO. Une cinquantaine de participants ont été enregistrés, venant de 14 pays (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo). AHDIS était présente à cette rencontre.

Par Ndèye Fatou Sall

L'atelier visait à former les OSC dans le cadre de la sensibilisation pour une mise en œuvre effective des mesures de LBC/FT ; s'appuyer sur la plateforme des OSC pour assurer la vulgarisation, la publication et le partage des informations du GIABA avec les citoyens d'Afrique de l'Ouest et ; impliquer efficacement les organisations de la société civile dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Bien sensibiliser et former les OSC sur ces questions ferait d'elles les remparts ou les « nouveaux chiens de garde » de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, pour parler comme le magistrat ivoirien M. Djeket Fulgence. Le juge Fulgence, qui participait à l'atelier de Banjul, pense ainsi parce que sans les OSC, « l'Humanité serait en péril » face aux fléaux (guerre, criminalité, instabilité...) engendrés par le défaut d'Etat de droit ou de développement durable, développement sans moral et la pauvreté.

Les thèmes de l'atelier de Banjul se sont intéressés au « rôle des organisations de la société civile dans le plaidoyer en faveur de la LBC/FT dans le cadre du Plan stratégique 2016-2020 du GIABA ». La formation a

été dispensée par le GIABA et les experts régionaux ayant une expérience professionnelle avérée dans le secteur privé et les institutions publiques. Des méthodes didactiques différentes ont été utilisées, dont des cours magistraux, la présentation d'études de cas, des travaux de groupe et des séances de partage.

De l'avis du Dr. Buno E. Nduka, Directeur des programmes et projets au GIABA « les activités des blanchisseurs d'argent ; et les terroristes et leurs financiers ; et ceux qui se livrent à la prolifération des armes de destruction massive menacent la paix et la sécurité mondiales, la solidité et la stabilité des systèmes financiers. Les criminels exploitent les vulnérabilités des systèmes pour perpétuer leurs activités illicites. Pour juguler cette menace, les États et les juridictions renforcent leurs défenses contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ».

Dans sa présentation faite aux participants, le Dr. Buno E. Nduka a rappelé la définition du blanchiment d'argent selon le GAFI (Groupe d'action financière). Cet organisme intergouvernemental définit le blanchiment d'argent comme étant « le traitement des produits de la criminalité pour déguiser leur origine illégale afin de légitimer les gains mal acquis de la criminalité ». Le produit peut être cash ou non-cash.

Ce qui fait dire au Dr. Buno E. Nduka que « le blanchiment d'argent est la conversion de revenus criminels en actifs qui ne peuvent pas être attribués au crime sous-jacent ».

Il a indiqué que sur une période de 10 ans (2004 – 2013), les États membres de la CEDEAO ont perdu environ 268 milliards de dollars US par le biais des flux financiers illicites qui sont principalement des produits de la corruption, du blanchiment d'argent fondé sur le commerce.

De son côté, notre compatriote le Dr Nfally Camara, Enseignant chercheur à l'UCAD, a fait une communication sur « La nécessité de construire une relation complémentaire entre société civile et décideurs dans la lutte contre les crimes transnationaux organisés ».

Selon Dr Camara, même si on sait que la lutte contre la criminalité transnationale relève du champ de compétence des États, à travers les

services de sécurité spécialisés, on se doit de reconnaître que l'expérience sur le terrain a démontré que ces forces ne sont plus capables d'assurer, à elles toutes seules, cette lourde charge. D'où la nécessité d'impliquer d'autres acteurs notamment la société civile.

« La société civile a un rôle capital à jouer dans la lutte contre ce phénomène complexe qui dissipe des ressources économiques, financières, sociales, qui met en danger les citoyens et constitue un frein au bon fonctionnement de nos institutions. La fluctuation des décideurs, dans l'exercice de leurs fonctions, nécessite l'action de la société civile », dira Dr Camara.

« Du fait de sa proximité avec la société, dit-il, la société civile porte des actions qui peuvent avoir un impact positif sur les populations. Elle est fondée à s'engager dans la lutte contre la criminalité transnationale et de devenir un véritable acteur dans la réforme du secteur de la sécurité ».

Et le Professeur Camara de nous prévenir, en disant que la société civile ne doit pas se comporter comme un concurrent des décideurs politiques mais plutôt comme un complément. Pour ce faire, « elle doit rester forte, responsable et très attachée aux valeurs démocratiques et de la légalité pour faire la différence dans la lutte contre les crimes organisés. Pour être utile dans cette lutte, la société civile doit être consciente et organisée afin de ne pas opposer à une armée professionnelle, une armée d'amateurs ».

Cet atelier, le cinquième du genre, constitue un des programmes phares du GIABA visant à impliquer les citoyens d'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En particulier, le GIABA voudrait s'appuyer sur le potentiel énorme des OSC en qualité d'acteurs de plaidoyer en faveur de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et des droits humains, et en leur qualité de

collaborateurs de l'amélioration des dispositifs de LBC/FT de la région. Par conséquent, la promotion de partenariats stratégiques avec le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs figure parmi ses objectifs stratégiques fondamentaux depuis 2011. La sensibilisation de la société civile au BC/FT est essentielle à l'autonomisation des citoyens dans le but d'entreprendre les mesures de lutte appropriées.

Au final, l'atelier devrait permettre d'améliorer la collaboration entre le GIABA et les organisations de la société civile, d'une part, et entre les OSC elles-mêmes, d'autre part. Il devrait accroître la sensibilisation sur les efforts déployés en matière de LBC/FT au niveau de la population de base aussi bien qu'une meilleure compréhension du mandat du GIABA, et de l'étendue et des effets concrets du blanchiment de capitaux. ■

LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

La plateforme SUN-Sénégal sensibilise le Conseil économique, social et environnemental

Dans le cadre du projet *Actions de plaidoyer et d'engagement des décideurs en faveur de la nutrition au Sénégal*, la plateforme SUN-Sénégal a organisé une session le 20 juin 2017 au Conseil économique, social et environnemental (CESE), à l'intention des membres de cette institution. La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'Honorable Conseiller Ndane Diouf, Président de la commission Développement. Ont pris successivement la parole : Monsieur Mor Ndiaye, Chargé de programmes à AHDIS ; Monsieur Seydou Ndiaye Coordonnateur de la plateforme SUN-Sénégal ; Madame Adama Cissé, représentant la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) et enfin le Président de la commission Développement du CESE.

Par Fatou Niang

Le premier à prendre la parole, M. Mor Ndiaye a dans son allocution remercié les membres de la plateforme et surtout le secrétariat qui a bien voulu déléguer l'activité à AHDIS. Il a invité les conseillers à prendre en charge la question du financement de la nutrition. Aussi a-t-il souhaité que la nutrition occupe une place de choix dans le prochain rapport du CESE qui sera transmis au Président de la République, M. Macky Sall.

Il n'a pas manqué de rappeler que la première session s'est tenue avec les députés et se poursuivra avec le Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT).

Pour sa part, le coordonnateur de la plateforme a fait une présentation de la plateforme et le contexte de la nutrition au Sénégal et les enjeux nationaux et internationaux.

Quant à la représentante de la CLM, elle a insisté sur les missions de sa structure. Madame Adama Cissé a mentionné l'aspect multisectoriel de la nutrition et le Plan Stratégique Multisectoriel Nutrition (PSMN) élaboré par la CLM pour la période 2016/2021.

A sa suite, l'argumentaire du plaidoyer contre la malnutrition a été présenté aux conseillers par M. Mohamed Elimane Lô, Consultant en communication.

En réaction, tous les conseillers qui ont pris la parole ont magnifié la rencontre et renouvelé leur engagement à tout mettre en œuvre pour l'amélioration des conditions sociales des populations surtout des enfants.

Un conseiller de la commission développement rural et ressortissant de la région de Kédougou qui fait partie des régions où la prévalence de la malnutrition dépasse les 20%, a prôné la relance de l'agriculture fortement contrecarrée par les activités d'orpaillage. Sur ce registre, a-t-il estimé, les collectivités ont un rôle à jouer.

En outre, un membre de la commission santé juge que la malnutrition est sous-estimée au Sénégal car le milieu urbain n'est pas pris en



compte. La malnutrition doit être combattue selon lui, car les organismes faibles sont vulnérables au paludisme. Il ajoute que les pays anglophones qui ont obtenu les meilleurs résultats dans la lutte contre la malnutrition ont très tôt compris que pour combattre le fléau, il faut mettre l'accent sur la sensibilisation.

De l'avis de ce conseiller, les populations mangent mal. Ce qui explique la hausse de la malnutrition par excès (sur poids et obésité) et les maladies non transmissibles (tension).

Il estime que l'alimentation est affectée par les bouillons qui nous proviennent de l'étranger. C'est pourquoi, il préconise la promotion du plaidoyer populaire, la maîtrise de l'information à travers la mobilisation des nutritionnistes et l'ITTA (Institut de Technologie alimentaire).

Malheureusement a-t-il dit, l'ITTA n'est pas bien utilisé et les nutritionnistes sont en nombre insuffisant.

A l'heure actuelle, il existe au Sénégal soixante nutritionnistes. Cela est dû au fait que la fonction de nutritionniste n'est pas suffisamment valorisée dans notre pays. Dans la nomenclature de la Fonction publique, le poste « nutritionniste » n'existe pas, clame un des participants.

Le représentant de l'ONG Action Contre la Faim (ACF) constate pour le déplorer, qu'au moment où la plateforme mène des activités de plaidoyer pour davantage de ressources à la nutrition, certains partenaires se retirent. C'est le cas de la Croix-Rouge française qui finançait les intrants de la malnutrition sévère. Après ce départ imprévu, il y a un gap financier qu'il faut combler afin d'éviter l'aggravation du fléau.

Au terme des échanges, deux décisions majeures ont été prises. En effet, les membres du Conseil présents à la rencontre, à travers l'honorable Ndane Diouf, Président de la commission développement, ont pris l'engagement de mettre en place un réseau des conseillers pour la nutrition. A cet effet, Messieurs Mohammed Sougou et Mohammed Diouf ont été désignés pour mettre en place le réseau. Et selon le Président Diouf, les recommandations issues de la session seront intégrées dans le prochain rapport qui sera transmis au Président de la République. ■

Le représentant de l'ONG Action Contre la Faim (ACF) constate pour le déplorer, qu'au moment où la plateforme mène des activités de plaidoyer pour davantage de ressources à la nutrition, certains partenaires se retirent. C'est le cas de la Croix-Rouge française qui finançait les intrants de la malnutrition sévère. Après ce départ imprévu, il y a un gap financier qu'il faut combler afin d'éviter l'aggravation du fléau.



REUSSITES

TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DU SAVON

20 MEMBRES DE L'ASSOCIATION AND XEEX NDOOL FORMÉS PAR AHDIS

Dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue des entreprises et organisations par le Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT), l'ONG Action humaine pour le développement intégré au Sénégal (AHDIS), a été retenue comme opératrice, pour réaliser la formation des membres de « AND XEEX NDOOL » aux techniques de transformation du savon. C'est ainsi qu'après plusieurs rencontres de partage sur le plan de formation et les modalités (local, la restauration, les fournitures, le matériel pédagogique, les documents pédagogiques, etc.), AHDIS a organisé un séminaire de formation aux techniques de transformation du savon du 15 au 19 juin 2017 au siège de la structure de « AND XEEX NDOOL » au Golf Sud (département de Guédiawaye).

Par Amadou Lamine Fall

AND XEEX NDOOL est une association à but non lucratif. Elle a été créée en 2009. Cette association compte environ 200 membres. Elle œuvre plus particulièrement pour le développement de la banlieue.

AND XEEX NDOOL vient en aide aux populations vulnérables et défavorisées. Elle a trois missions : unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de

solidarité ; promouvoir le développement économique dans la banlieue et le reste du Sénégal ; participer à l'éducation, au civisme et à l'amélioration des conditions de vie des Sénégalais.

Ces missions coïncident avec celles de AHDIS, qui depuis sa création le 15 octobre 1988, s'est fixée comme devoir de contribuer au développement économique et social du Sénégal par la mise en place de programmes conçus avec les communautés de base. Ainsi cherche-t-elle à pro-

mouvoir un développement local durable à travers l'appui aux initiatives des communautés de base pour l'amélioration de leurs conditions de vie et pour des transformations sociales et économiques profondes et durables.

Au Sénégal, le renforcement du capital humain constitue un axe stratégique majeur du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise à mettre en place d'ici à 2025, un ensemble de projets structurants à fort contenu de valeur ajoutée. La hausse de la productivité sou-

haitée dans ce PSE est tributaire en grande partie de la qualité des ressources humaines employées.

Bien que souvent cachée, la contribution des femmes sénégalaises à l'économie est significative. Par exemple, on estime que les femmes contribuent à hauteur de 90% du travail domestique et 85% de celui agricole. Ainsi, pour mieux inverser cette tendance dans le domaine de l'artisanat et y apporter une grande plus-value dans le domaine de l'entrepreneuriat, les femmes de AND XEEX ■■■

NDOOL ont sollicité auprès du 3FPT un appui pour la formation aux techniques de transformation du savon.

A cet effet, 3FPT a choisi l'ONG AHDIS, compte tenu de son agrément et son expertise dans le domaine de la formation, pour organiser la session de formation, du 15 au 19 juin 2017 au Golf Sud à Dakar.

Durant cinq (05) jours, à raison de huit (08) heures par jour, vingt (20) membres de AND XEEX NDOOL ont bénéficié d'un renforcement de capacités en transformation du savon. Désormais, elles savent fabriquer du savon de ménage, du savon de toilette et de la pommade de cheveux.

Pour une bonne organisation de la formation déroulée en période de Ramadan, des règles et recommandations préalables ont été fixées. Elles ont porté sur les horaires journaliers (09 h - 16h avec 30 minutes de pause) ; une distribution des rôles et tâches de chaque sous-groupe avant et

après les séances pour l'entretien du matériel, des équipements collectifs et du local (nettoyage, balayage, rangement) ; l'utilisation des équipements individuels exigés (cache-nez, gants, blouse) ; le respect des recommandations comme la mise des téléphones en mode vibreur, l'interdiction du bavardage et de l'accès aux enfants. Pour faire respecter ce règlement intérieur, un chef de village a été désigné.

La démarche pédagogique utilisée. La formation aux techniques de fabrication du savon s'est déroulée suivant l'approche alternative théorique et pratique conformément au programme établi à cet effet, conduit par la formatrice sénior et un assistant.

Les stagiaires regroupés en sous-groupes menaient toutes les activités de travaux de groupes sous la supervision des formateurs.

Les enseignements théoriques ont été fournis sur un tableau PADEX, avec une reprise des explications par les stagiaires

jusqu'à compréhension.

Quant aux enseignements pratiques, ils ont été dispensés par sous-groupe de travail. Les travaux ont d'abord été effectués en présence de tous les groupes. Ensuite, chaque sous-groupe est passé à l'application sur les supervisions des formateurs. Les travaux ont été sanctionnés par une évaluation journalière et une autre en fin de formation, qui reste un indicateur déterminant pour l'obtention d'une attestation de fin de formation.

Les méthodes andragogiques utilisées sont essentiellement participatives, valorisantes, pratiques et situationnelles. La formation visant la mise en œuvre de savoirs et savoir-faire est organisée sur la base d'une alternance de méthodes pédagogiques telles que les apports de méthodes et techniques, et les travaux pratiques des groupes.

Synthèse des fiches d'évaluation. Comme prévu dans la proposition technique, AHDIS

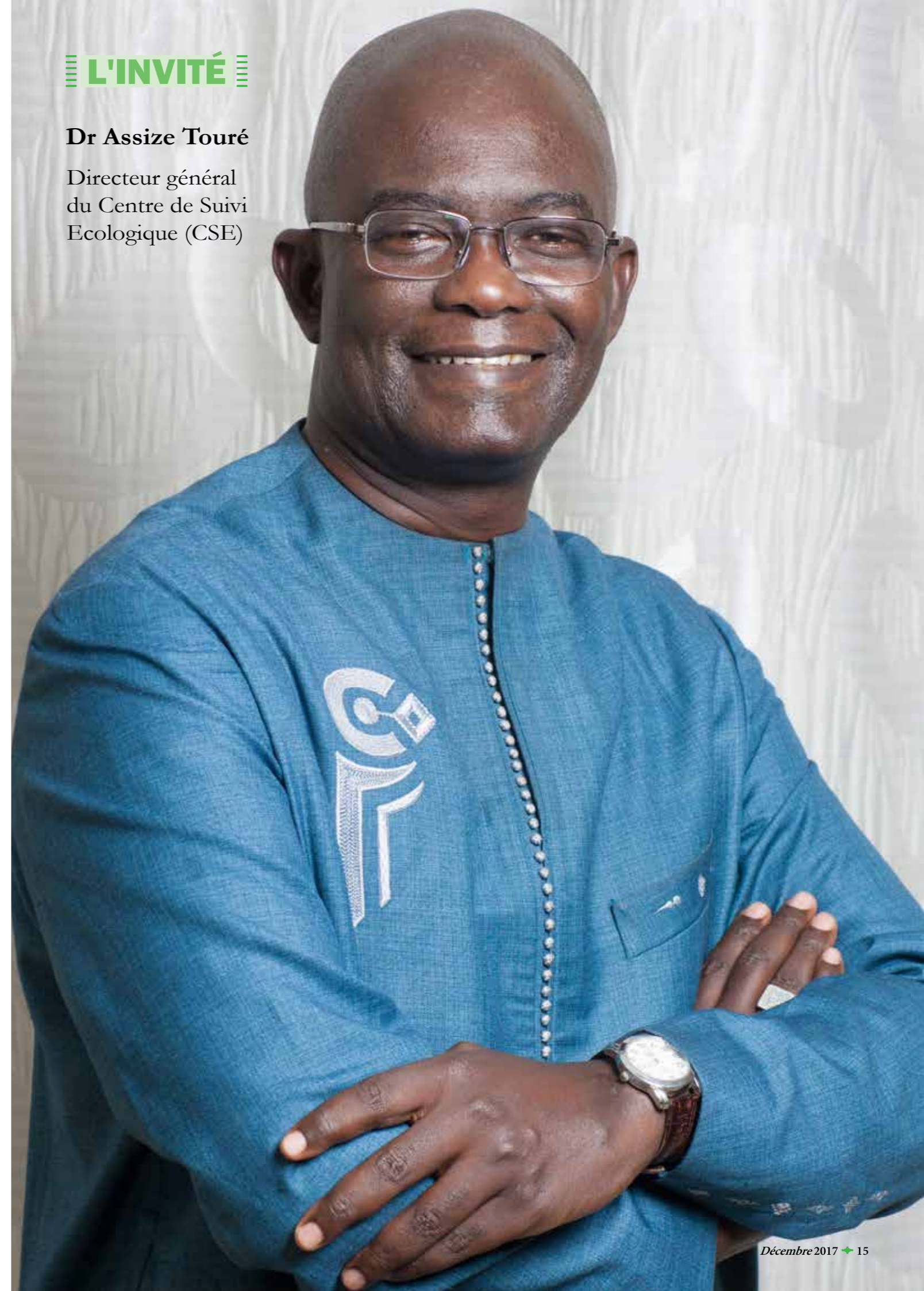
a procédé à l'évaluation de la formation. Nous avons noté la satisfaction des participantes et des dirigeantes de AND XEEX NDOOL :

- 100% des participantes sont satisfaites de la prestation de la formatrice ;
- 100% des participantes sont satisfaites des contenus de formation ;
- 100% des participantes sont satisfaites du cadre et des moyens ;
- 100% des participantes sont satisfaites de l'engagement de l'opérateur.

Les bénéficiaires ont émis des recommandations post-formation. Elles souhaitent l'augmentation de la durée de la formation et sollicitent un appui pour la mise en place d'une unité de fabrication de savon. ■

Dr Assize Touré

Directeur général
du Centre de Suivi
Ecologique (CSE)



TÉMOIGNAGE

Madame Awa Mbodj, présidente du GIE AND XEEX NDOOL



« Tout d'abord, je remercie 3FPT qui m'a mise en rapport avec AHDIS. C'était vraiment impressionnant et avantageux de faire cette formation en savonnerie, avec les femmes de la banlieue. Ça nous renforce et nous donne la capacité de pouvoir s'occuper de quelque chose, parce que la plupart étaient des femmes ménagères qui ne faisaient pratiquement rien. Donc après la formation, ça nous a permis d'avoir une connaissance sur la transformation du savon. C'était très intéressant et vraiment on a eu beaucoup de produits intéressants et de bonne qualité. Je remercie AHDIS, parce qu'elle a vraiment respecté le contrat qu'on a eu. Elle a respecté tout ce qu'on avait signé dans le contrat. La formation s'étant déroulée à la veille de la campagne des législatives, on n'avait pas eu assez de temps pour appliquer ce qu'on a eu comme formation. Mais nous projetons de le faire bientôt. »



ACCÈS DES ONG AU FONDS VERT POUR LE CLIMAT Par ici le chemin !

Vous êtes une ONG désireuse de participer à la lutte contre le changement climatique ? Le Centre de Suivi Ecologique vous ouvre ses portes. Aujourd'hui trentenaire, le CSE est spécialisé dans le suivi environnemental et la gestion durable des ressources naturelles. Dans l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder, son Directeur général, le Dr Assize Touré, présente cette entité nationale d'excellence accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC).

Quelles sont les missions du CSE ?

Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) a été initialement créé en 1986, par l'Etat du Sénégal et divers partenaires au développement, comme un projet de recherche-développement pour étudier les impacts des sécheresses des années 1970 et 1980 sur les écosystèmes Sahéliens. A la fin du projet en 1993, le CSE est érigé en association d'utilité publique à but non lucratif dont l'Etat

du Sénégal est membre fondateur. Il est sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Environnement, mais doté de la personnalité morale et jouissant d'une autonomie administrative et financière.

Sous son statut actuel d'association, le CSE a pour mission de « contribuer à la connaissance et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, par la production et la diffusion de produits et de services d'aide

à la décision pour notamment l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et de développement, les organisations de producteurs et les partenaires au développement ». A ce titre, ses interventions se sont étendues au fil des années à des domaines variés dont l'appui à l'aménagement du territoire et à la gestion urbaine, le soutien scientifique et technique à la gestion durable des terres, l'appui à la gestion décentra-

lisée des ressources naturelles, les évaluations environnementales et sociales, le suivi des efforts de lutte contre la pauvreté, l'appui à la lutte contre les effets négatifs du changement climatique, la finance climatique, etc.

Parlez nous des rapports entre le CSE en tant qu'entité nationale de mise en œuvre et le Fonds Vert Climat.

Le Fonds Vert pour le Climat

« Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) est un mécanisme financier de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. »



l'autorité directe du Board et d'un Administrateur des ressources qu'est la Banque mondiale à titre intérimaire.

Le FVC finance des projets ou programmes d'adaptation et d'atténuation qui ont un potentiel d'impact fort à travers des subventions, des garanties, des prêts concessionnels ou des financements par actions.

Quelles sont les modalités d'accès au fonds pour les Ong ?

Les Organisations non gouvernementales peuvent accéder aux ressources du Fonds par l'entremise d'une Entité accréditée par le Fonds. Cette entité peut être nationale (c'est le cas du CSE), régionale (comme la Banque Africaine de Développement ou la Banque Ouest Africain de Développement) ou multilatérale (Programme des Nations Unies pour le Développement, le Banque Mondiale ou le Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

Le rôle de l'Entité accréditée est d'accompagner les porteurs de projet dans la formulation de leurs documents de projet en se conformant aux critères d'investissement du Fonds. Elle assure les interactions

l'utilisation des données dérivées des technologies géo-spatiales de pointe (télé-détection par photographie aérienne et satellite, GPS et récemment drones) pour générer des produits et services de cartographie et système d'information géographique (SIG). Des produits et services devenus indispensables dans le suivi et l'évaluation des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, la connaissance de l'état de référence des zones d'intervention des programmes et projets, le suivi des réalisations et de leurs impacts. Certains de ces produits et services sont générés de manière routinière par le CSE et sont accessibles et diffusés à travers le site internet (www.cse.sn), des rapports, bulletins et listes de distribution

avec celui-ci et administre les ressources des projets/programmes approuvés par le Conseil du Fonds avec rigueur et selon les orientations fournies dans les « priorités, politique et modalités stratégiques du FVC ».

Comment les usagers doivent faire pour avoir accès aux services de cartographie et au SIG proposés par le CSE ?

Le CSE est parmi les pionniers et les leaders au Sénégal et en Afrique dans

par emails. Cependant, les produits et services spécifiques à un programme ou projet particulier sont généralement réalisés sur la base d'une proposition technique et financière élaborée à la demande des partenaires (services étatiques, secteur privé, ONG, institutions internationales, etc.). Les livrables pouvant être des cartes, bases de données, atlas, plateformes de systèmes d'information géographique, rapports d'études d'impact environnemental et social, formation, etc. ■

ONP

La présidente de l'Observatoire national de la parité (ONP), Fatou Kiné Diop citée par l'Agence de presse sénégalaise (APS), dit avoir noté « *des progrès importants* » dans le domaine de l'institutionnalisation du genre au Sénégal, avec notamment la production de statistiques sectorielles désagrégées. Fatou Kiné Diop a toutefois relevé « *la faible couverture* » de l'information dans les secteurs, l'inadaptation de certains indices et l'inexistence d'outils statistiques pour apprécier, en permanence, l'évolution de la parité.

La présidente de l'ONP s'exprimait le mercredi 4 octobre 2017 à l'ouverture, à Saly-Portudal (Mbour), d'un atelier de construction et de validation de l'indice national de la parité, en présence de l'ambassadeur du Royaume d'Espagne au Sénégal, son excellence Alberto Virella.

Pour Mme Diop, la rencontre constitue « *une étape importante* » dans le renforcement de la disponibilité de l'information statistique de genre qui répond aux besoins des utilisateurs et des producteurs, et qui améliore le processus d'évaluation de la parité, dans un contexte marqué par la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) et de l'Acte 3 de la décentralisation.

PAISC - CONGAD

Le CONGAD a été désigné pour recueillir les candidats à une offre de formation ouverte d'octobre en novembre 2017 par le Programme d'accompagnement des initiatives citoyennes de la société civile (PAISC).

La formation est destinée aux membres d'organisations de la société civile sénégalaise (ONG, association, réseau spécialisé ou mouvement citoyen). Ceux qui se sont inscrits bénéficieront gratuitement de l'offre du PAISC. Cette formation est financée par l'Union européenne, à hauteur de 155 millions de FCFA.

Le 26 juillet 2017, le PAISC a organisé une conférence à Dakar pour informer les OSC du Sénégal sur les opportunités de formation offertes par le PAISC, suite à l'étude conduite par le cabinet GERAD.

Grâce à cette étude, les besoins en formations des OSC ont été déterminés ; les meilleures institutions et structures de formation des OSC identifiées ; un plan de formation par type et niveau d'OSC élaboré, et les besoins en formation prioritaires ; les ressources financières nécessaires aux financements du plan de formation identifiées.

GOVERNEMENT

Le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont procédé, le 23 octobre 2017, à la revue annuelle des réformes, projets, politiques et programmes en cours au Sénégal.

Cette activité a été instaurée en 2013 par la Conférence des chefs d'État de l'Union. À l'ouverture des travaux, le Coordonnateur de la Cellule de suivi de l'intégration à la Direction de la planification et des politiques économiques, M. Moustapha Ngom a déclaré que « *notre pays est bien avancé dans la mise en œuvre de ces réformes* ».

Selon lui, « *notre pays est bien avancé dans la mise en œuvre de ces réformes* » comme l'avaient déjà souligné les revues de 2014 et de 2015. « *Ces deux évaluations avaient montré que le Sénégal avait un taux de transposition et d'application très satisfaisant par rapport aux autres États membres. Nous sommes dans cette même dynamique pour cette présente revue. Dans les finances publiques, les choses se passent bien, de même que sur les marchés publics. Dans le domaine sectoriel, on a quelques difficultés, par exemple, dans le secteur des transports et de la santé. Mais grosso modo, un travail satisfaisant a été fait* », a déclaré M. Ngom.

GIZ

Quatre établissements d'enseignement supérieur - l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), l'Université Alioune Diop de Bambey, l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) et l'Université de Thiès, ont reçu le 19 octobre dernier des valises pédagogiques en énergie solaire et photovoltaïque, a constaté l'APS.

Cette dotation entre dans le cadre du Programme d'enseignement supérieur pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PESEREE), en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ).

Les valises pédagogiques permettront de former des représentants commerciaux, des techniciens, des installateurs et des ingénieurs.

Le conseiller de coopération et des affaires économiques de l'ambassade d'Allemagne au Sénégal, Martin Stein, a souligné que son pays appuie le Sénégal dans ses efforts pour atteindre les objectifs nationaux de réduction de CO2 et de protection du climat.



